

# EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATIONS DU CCAS DE SÈVREMOINE Séance du lundi 2 mars 2026

Envoyé en préfecture le 05/03/2026  
Reçu en préfecture le 05/03/2026  
Publié le  
ID : 049-200054435-20260302-2026\_012-DE

**SÈVREMOINE** CCAS

Nombre de membres du Conseil d'Administration : 16  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres consultatifs présents : 0  
Date de la convocation : mercredi 25 février 2026

Délibération n° : 2026-012

Le **lundi 2 mars deux mille vingt-six**, à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de SÈVREMOINE s'est réuni, à St Macaire en Mauges, salle Arums, 23 place Henri Doizy, sous la Présidence de Claudine Gossart, Vice-Présidente du CCAS.

**Membres présents** (13) : Jean-François Bellocq, Christelle Dupuis, Cécile Fleurance, Claudine Gossart, Cécile Grelaud, Marianne Guinebretière, Christine Hamard, Damien Mazé, Annie Naud, Marie-Paule Noiriel, Elisabeth Pouplard, Marie-Annick Renoul et Marie-Agnès Villeneuve.

**Membres absents n'ayant pas donné de délégation de vote** (2) : Aurélie Brunet et Henri Raulais.

**Membre absent ayant donné une délégation de vote** (1) :

Absent	Délégation de vote à
Didier Huchon	Claudine Gossart

**Membre consultatif présent** (0) :

**Membres consultatifs absents** (3) : Eric Chouteau, Caroline Fonteneau, Florence Poupin

**Secrétaire de séance** : Annie Naud

## RESSOURCES HUMAINES : rapport annuel égalité femmes hommes de la Commune de Sèvremoine et son CCAS

Rapporteur : Claudine Gossart – Vice-Présidente du CCAS

**Pièce jointe** : Rapport annuel égalité femmes hommes 2024

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Chaque employeur public de plus de 20 000 habitants doit élaborer un rapport annuel de situation comparée des femmes et des hommes et mettre en œuvre un plan d'actions pluriannuel relatif à l'égalité professionnelle.

Ce rapport présente la politique Ressources Humaines en matière d'égalité femmes-hommes dans les domaines qu'elle couvre : recrutement, formation, temps de travail, articulation vie personnelle/vie professionnelle promotion professionnelle, conditions de travail et rémunération.

Synthétisé sous forme d'état des lieux annuel, ce document complète le plan d'actions présenté au Conseil municipal du 1<sup>er</sup> février 2024 et établi pour les années 2024 à 2026.

### DÉLIBÉRATION

**VU** le Code général des collectivités territoriales,  
**VU** le statut général de la fonction publique,  
**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,  
**VU** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 94,  
**VU** le décret n°2020-528 du 4 mai 2020 définissant les modalités d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'action relatifs à l'égalité professionnelle dans la fonction publique,  
**CONSIDÉRANT** l'avis des membres du Comité technique réuni en séance le 29 janvier 2026,

**Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes,
- **APPROUVE** ce bilan.

Copie certifiée conforme au registre dûment signé.